

DECRET N°72-44 du 21 février 1972

portant nomination de M. HERMANT Jean-Marie,
Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer,
en qualité de Conseiller Technique auprès du
Ministre Délégué à la Présidence du Conseil
Présidentiel, chargé de l'Administration
territoriale et de la Sécurité .

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le Décret N° 70-81 du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement
et le Décret N° 71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret N° 70-83/CP/SGG du 11 Août 1970, fixant la composition
des Cabinets Présidentiels et Ministériels ;
VU le Décret N° 41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la
discretion du Gouvernement et le Décret n° 70-122/CP/SGG du
5 Juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret N° 71-150/CP du 4 Août 1971 fixant les attributions
du Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel
chargé des Affaires Intérieures et de la Sécurité .

 E C R E T E :

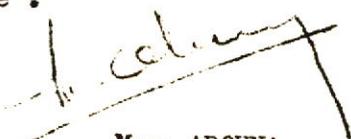
Article 1er.- Monsieur HERMANT Jean-Marie, Administrateur en Chef des Affai-
res d'Outre-Mer, est nommé Conseiller Technique auprès du Ministre Délégué à
la Présidence du Conseil Présidentiel, chargé de l'Administration territoriale
et de la Sécurité .

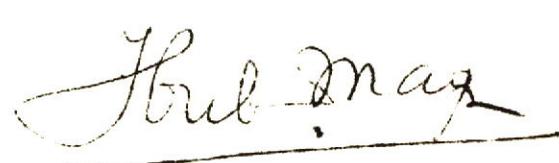
Article 2.-Le présent décret qui prend effet à compter du 5 Juillet 1971,
sera publié et communiqué partout où besoin sera .-

Fait à COTONOU, le 21 février 1972

Par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel, chargé de
l'Administration territoriale et de
la Sécurité .


Mama AROUNA


Hubert M A G A

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - MAC 2 - MDP 4 - Ministères 11
HC 2 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gdc Chanc. 5 - Intéressé 1 - DEP 2
DGAJL-Dtion Stat. 4 - JORD 1.